



Liste des démarches médicales et administratives pour une candidature à la mobilité

Liste des démarches médicales et administratives

Passeport et visa

Il n'est pas nécessaire de disposer d'un passeport ou d'un visa pour voyager en union-européenne. Les étudiants partant dans le cadre du programme Erasmus n'ont donc besoin que d'une pièce d'identité en règle et valable pour la durée du séjour à l'étranger.

Les étudiants ne partant pas dans le cadre du programme Erasmus (étudiant en mobilité extraeuropéenne) doivent au contraire disposer d'un passeport valide pour une durée minimale d'un an après le retour de mobilité. L'entrée dans le pays concerné par la mobilité peut être refusée en cas de non-respect de cette règle. Ces mêmes étudiants devront également faire une demande de visa auprès du consulat du pays concerné. Les délais pour obtenir un visa peuvent être longs.

Sécurité sociale

Les étudiants partant dans le cadre du programme Erasmus doivent souscrire à la Sécurité sociale lors de leur inscription à l'ENSA Paris Val de Seine. Il n'est pas nécessaire de souscrire à une assurance internationale, la sécurité sociale française étant valable en Union Européenne, par le biais de la carte européenne d'assurance maladie (à demander auprès du centre de mutuelle SMEREP ou LMDE).

Les étudiants ne partant pas dans le cadre du programme Erasmus doivent souscrire à la Sécurité sociale lors de leur inscription à l'ENSA Paris-Val de Seine ainsi qu'à une assurance internationale prévoyant notamment le rapatriement en cas d'urgence sanitaire. Toutes les compagnies d'assurance offrent de tels services.

Responsabilité civile

La responsabilité civile est obligatoire en France comme à l'étranger. Il est nécessaire d'y souscrire via le centre de mutuelle (SMEREP, LMDE ou autre)

Vaccination

L'ENSA Paris-Val de Seine n'entretient pas d'échange avec des établissements situés dans des zones à forts risques sanitaires. Certaines destinations peuvent cependant conseiller des vaccinations spécifiques. Deux institutions publiques proposent des vaccinations pour les zones tropicales notamment :

- L'institut Pasteur (<http://www.pasteur.fr/fr/>)
- L'hôpital Saint-Antoine (<http://saintantoine.aphp.fr/>)